

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 35

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007

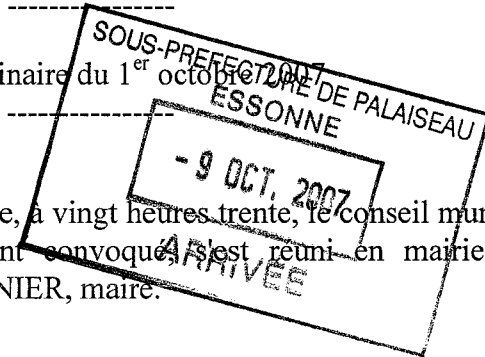
N°

2007-181

**OBJET :**

**Maintien du permis de démolir dans le cadre de la réforme du code de l'Urbanisme**

L'an deux mille sept, le 1<sup>er</sup> octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Georges FOURNIER, maire.



**Présents :**

M. Georges FOURNIER, maire,  
Mmes et MM. Robert MANEUVRIER, Christiane ECHALIER, Jean-Pierre LHOSPITAL, Christian SOUBRA, Yskandar HAMAM, Jean-Luc FARGIN, Jean-Louis BERLAND, Michel VOISIN, Brigitte BOUDREAUX (jusqu'à 0h10), Alain LAFORET, maires-adjoints,  
Mmes et MM. Josette LANGLOIS, Christian BERTOLA, Ernesto OLIVEIRA, Eliane CLEMENT, Jean-Patrick LE DUC, Patricia THEPAULT, Patrick GRAND, Angéline FENDIAN (jusqu'à 23h30), Arnold STASSINET, Marie-Aleth GRARD, Françoise POLI, Marie-Elisabeth BARDE, Agnès JESOPH (jusqu'à 23h30), Bernard ZUNINO, René FOURMANN, Irmgard ASTIER, Patricia AOUCHECHE, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Brigitte BOUDREAUX, procuration à M. LAFORET à partir de 0h10,  
M. Jean-Loup ENGLANDER, procuration à M. VOISIN,  
Mme Claire PAILLEUX, procuration à Mme CLEMENT,  
Mme Angéline FENDIAN, procuration à M. SOUBRA à partir de 23h30,  
Mme Yaëlle MANY, procuration à M. BERLAND,  
M. Didier BIDAULT, procuration à M. OLIVEIRA,  
Mme Agnès JESOPH, procuration à M. BERTOLA à partir de 23h30,  
M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à M. FOURMANN,  
M. Gérard BODIGOFF, procuration à Mme AOUCHECHE.

**Absent :** Alain DELLERY

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge atteste de l'affichage de la convocation sur la porte de la mairie et de son envoi aux conseillers municipaux 5 jours francs avant la séance du conseil municipal et certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa transmission en Sous-Prefecture et de son affichage 9 octobre 2007.

# 2007-181 - MAINTIEN DU PERMIS DE DEMOLIR DANS LE CADRE DE LA REFORME DE L'URBANISME

Dossier suivi par la Direction des Services Techniques/Urbanisme

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et en particulier son article 9,

VU le projet de révision du Plan d'Occupations des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint Michel Sur Orge, arrêté le 25 juin 2007,

**CONSIDERANT** que le maintien du permis de démolir permet de sauvegarder les paysages urbains de la Commune,

VU l'avis de la commission Urbanisme, travaux, environnement, circulations, du 18 septembre 2007,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article 9 du décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Orges FOURNIER.